



Fiche action n°15

PARTICIPER À LA FILIÈRE MUTUALISÉE BOIS D'ŒUVRE NANTES MÉTROPOLE

Pourquoi ?

Toutes les coupes réalisées sur le patrimoine arboré constituent des ressources. Certains troncs issus des abattages sont découpés à l'aide d'une scierie mobile. Ce bois d'œuvre est ensuite utilisé pour la fabrication de mobilier (meubles, bancs, portails, etc.).

Chaque commune de la métropole génère ainsi des ressources à partir de son patrimoine arboré. Le service « Arbre et Canopée » de Nantes Métropole, en collaboration avec les communes intéressées de l'agglomération, propose la mise en place d'un magasin intercommunal afin de valoriser ce bois d'œuvre. Un stock de bois est ainsi mis à disposition des communes pour la réalisation de leurs projets de fabrication de mobilier.

Objectifs :

- Découper en planches les troncs de qualité par une scierie mobile
- Participer au processus de stockage et de gestion du bois d'œuvre
- Favoriser l'utilisation de la ressource

Acteurs et actrices :

- Agents du service Patrimoine Végétal et Espaces Publics
- Menuisiers de la régie Bâtiment Ville d'Orvault
- Filière mutualisée Bois d'œuvre Nantes Métropole
- Chargé d'opération travaux

Cette fiche action se réfère à l'engagement n° 20 de la charte métropolitaine des arbres de Nantes Métropole.